



L'EDITO DU MAIRE



Il me revient l'honneur d'introduire et de vous présenter le n° 5 d'ESCANDO'INFO le bulletin d'information de la vie de notre Commune conçu et rédigé par la Commission communication.

Exceptionnellement la publication de ce bulletin en janvier 2013 avait été remplacée par la mise en ligne du site internet de la Commune www.escandolieres.fr

Si ce moyen moderne de communication permet une mise à jour régulière des informations pour un nombre sans cesse croissant d'internautes il n'est pas encore accessible par tous et le bulletin restera toujours un vecteur incontournable d'information et de transparence.

2012 et 2013 auront été 2 années importantes pour la vie d'ESCANDOLIERES par la mise en place d'éléments structurants forts, économiquement et socialement marquants.

Tout d'abord, après 6 mois de travaux de rénovation menés de façon remarquable, nous avons eu la grande satisfaction de voir le 5 février 2012 le bar-restaurant rouvrir sous son nouveau nom « L'Etape Méridienne » après plusieurs années de fermeture.

L'acquisition de ce bâtiment et les travaux importants que nécessitait sa remise en service constituaient un formidable pari ; j'ai pour ma part toujours été persuadé qu'on pouvait le relever. Je remercie bien vivement tous ceux qui ont permis que le projet se concrétise positivement : le conseil municipal, les financeurs qui ont tous finis par être convaincus, les gérants très professionnels qui ont su parfaitement lui redonner vie et surtout la population de la Commune et des alentours qui dès l'ouverture s'est fait un devoir et surtout un plaisir de le fréquenter régulièrement appréciant l'accueil, les services et la bonne table.

Les personnalités qui ont bien voulu répondre à l'invitation du Conseil Municipal pour l'inauguration du 22 février 2013 se sont toutes plu à souligner l'importance de ce service de proximité pour la vie et le développement de la Commune.

L'acquisition de la parcelle voisine du restaurant nous a permis d'une part d'aménager un parking qui permet le stationnement sécurisé pour les clients et d'autre part de créer 2 lots à bâtir qui, nous l'espérons, permettront d'accueillir 2 nouvelles familles. Autre point fort de la vie de la Commune c'est l'inauguration des travaux de rénovation de notre école le 25 juin 2012, travaux qui s'inscrivaient dans le programme de la Communauté de communes de restructuration des 7 écoles publiques du canton. Cette inauguration était aussi l'occasion de marquer les 20 ans du regroupement pédagogique mis en place à la rentrée de septembre 1992 avec nos amis de GOUTRENS et qui a alors permis de sauver notre école qui sans cela aurait été fermée faute d'effectifs suffisants.

Cette manifestation a permis de démontrer la place de l'école dans nos villages et de mettre en avant les valeurs et les missions qu'elle porte et qui sont si importantes pour la formation républicaine des citoyens.

Début 2012 ont eu lieu les opérations de recensement de la population et nous avons eu la grande satisfaction de constater que pour la 1^o fois la population ne baissait plus mais au contraire avait augmenté passant de 205 habitants en 2006 à 219. C'est une satisfaction et surtout un encouragement.

Ce bulletin n° 5 d'ESCANDO'INFO qui vous permettra de prendre connaissance de l'ensemble des autres réalisations ou projets du Conseil Municipal est le dernier de ce mandat ; la relecture des bulletins précédents permettra à chacun de faire le bilan de ces 6 années en terme de développement, de conservation et d'enrichissement du patrimoine ou d'amélioration du quotidien de chacun.

Pour ma part sachez que je suis très satisfait d'avoir pu mener à bien tous les projets portés par le Conseil Municipal avec un seul objectif : l'intérêt général, et je voudrais ici remercier tous ceux qui m'ont soutenu dans leur conception et leur réalisation.

En mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal je vous souhaite à tous et à chacun une très bonne année 2014 dans l'harmonie et la sérénité.

Vive ESCANDOLIERES !

Jean-Pierre MARTY



Contact Mairie

La mairie est ouverte au public **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14H00 à 17H00, le mercredi de 14H00 à 16H00 et le 1^{er} samedi non férié de chaque mois de 10H00 à 12H00.**

Tél : 05.65.63.46.79 ou 09.75.99.91.21 Fax : 09.70.62.71.63
Mail : mairie-escandolieres@wanadoo.fr

www.escandolieres.fr

SOMMAIRE

Travaux Réalisés En 2012-2013

- École..... **p.2**
- Voirie - bâtiments communaux..... **p.2**

Environnement - Urbanisme - Cadre de vie

- Aménagement parking/lotissement..... **p.5**
- Déchets ménagers..... **p.5**

Projets en cours de réalisation **p.6**

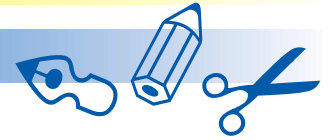
Info diverses..... **p.6**

Agenda..... **p.8**

État civil..... **p.8**

Travaux Réalisés En 2012-2013

École



● RENTREE SCOLAIRE 2012 ET 2013

L'ensemble du regroupement pédagogique GOUTRENS-ESCADOLIERES comptait 66 élèves en septembre 2012 et 69 en 2013 plus 4 élèves qui commenceront au cours de l'année, l'effectif passera donc à 73. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette hausse d'effectif d'autant plus que sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes le nombre d'enfants scolarisés en primaire ne cesse d'augmenter. Les importants investissements réalisés sur l'ensemble des écoles du canton ces dernières années sont donc entièrement justifiés.

Quant à la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires, le conseil de la communauté de communes a décidé à l'unanimité du report de celle-ci à la rentrée de septembre 2014 compte tenu du surcoût important pour les budgets des collectivités territoriales et des problèmes matériels qu'impose l'organisation de la semaine des 4 jours 1/2.

● INAUGURATION

Le lundi 25 juin 2012, les travaux des deux écoles du regroupement pédagogique ont été inaugurés.

À Goutrens, les petits écoliers ont récité quelques poèmes pour faire savoir qu'ils étaient heureux de vivre dans « l'école de mes rêves ». Quant aux élèves d'Escandolières, c'est sur un air de la chanson de Francis Cabrel « je l'aime à mourir » qu'ils ont clôturé cette cérémonie en adaptant les paroles aussi jolies qu'émouvantes, pour évoquer l'amour de leur école et de leur village, et ce en remerciement envers les élus de la communauté de communes qui sont les porteurs des projets et qui mettent tout en œuvre pour leur réalisation.



Ces inaugurations se sont déroulées en présence de très nombreuses personnalités qui avaient répondu à l'invitation du président de la communauté de communes et des maires des deux communes pour officialiser les travaux d'agrandissement et de rénovation de leur école mais aussi pour célébrer le 20ème anniversaire du regroupement pédagogique.

Voiries Et Bâtiments Communaux

● VOIRIE COMMUNALE

L'entreprise GREGORY a réalisé, dans le cadre du marché annuel de la Communauté de Communes, la réfection des voies communales de Costes Rouges, du Bessou et les rues de La Capelle dégradées par les travaux de mise en souterrain des réseaux ainsi que quelques interventions ponctuelles sur quelques points d'autres voies communales.

Le mur longeant la route départementale dans la traversée d'Escandolières a été restauré pour un montant de 3 225 € HT.



● RÉGULARISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

2013 aura vu quasiment la fin de la régularisation administrative des routes communales de Fabrègues, La Badie, Les Places, Lagarrigue, Laquets, La Borie, Les Minades et La Capelle/Molières afin d'intégrer leur assiette dans le domaine public de la Commune ce qui n'avait pas été réalisé au moment de la création de ces voies. Ces régularisations étaient devenues obligatoires pour que la Communauté de Communes, à qui la Commune a transféré la compétence de l'entretien de la voirie depuis 1995, puisse intervenir sur ces voies.

Pour cela ce sont 25 actes qui ont été signés avec les propriétaires concernés pour un coût à la charge de la Commune (frais d'actes et géomètre) de 13 000 €.

● LE BAR RESTAURANT MULTISERVICE LOGEMENTS " L'ÉTAPE MÉRIDIDIENNE "



Le dernier bulletin municipal de janvier 2012 nous avait permis de préciser l'avancement des travaux d'aménagement de cette réalisation communale et d'annoncer son ouverture pour les premiers jours de février 2012.

Aujourd'hui après 2 ans de fonctionnement il est bien évidemment important de faire le point sur cette réalisation majeure pour notre Commune.

TRAVAUX

Le montant des travaux, honoraires compris, est de 197 155 € HT pour le commerce et de 169 641 € HT pour les logements soit un total définitif de 366 796 € HT. Grâce à la parfaite maîtrise et à l'organisation rigoureuse du chantier par le maître d'œuvre mais aussi au sérieux des entreprises et notamment de nos 3 artisans locaux, les prévisions ont été respectées tant en délais qu'en coût final et en qualité des prestations ce qui mérite d'être souligné.

FINANCEMENT

L'ensemble des financeurs habituels avaient été sollicités avant le lancement de l'opération et ils ont tous finalement répondu positivement permettant un niveau d'aides satisfaisant.

C'est ainsi que pour le commerce nous percevons 48 174 € de l'Etat, 57 800 € de la Région et 30 000 € du Département soit 70% du coût de l'investissement.

Pour les logements la Région a accordé 8 000 € et le Département 11 969 € ce qui représente 12% du coût HT. Les financements complémentaires ont été assurés par un prêt de 80 000 € pour les logements et par les fonds propres de la Commune pour 130 853 € et 47 972 € de TVA.

Au final, en incluant l'achat de l'immeuble, l'investissement (hors prêt) à la charge de la Commune a été de 386 000 €.

FONCTIONNEMENT

Les investissements réalisés, il fallait trouver les personnes qualifiées pour assurer le bon fonctionnement ; nous les avons trouvées avec Geneviève et Jacques DUARTE. La population de la Commune et des environs les a très rapidement adoptés et apprécie leur grand professionnalisme, leur sens de l'accueil et du service aux autres, leur connaissance parfaite de la clientèle et de ses attentes, leur générosité, leur gentillesse et leur capacité à s'intégrer à la vie locale.

Ils ont su redonner vie et notoriété à ce commerce par le développement de l'activité traditionnelle du bar restaurant mais aussi en proposant les services d'épicerie, de dépôt de gaz, de pain, de journaux, de point argent pour le Crédit Agricole, en assurant quotidiennement la fourniture des repas à la cantine à la grande satisfaction des 22 pensionnaires, en gérant le meublé (gîte et chambre d'hôte) de l'étage et enfin en créant un emploi.

Le niveau d'activité du premier exercice est satisfaisant et dépasse, notamment pour la partie restauration, nos prévisions et celles qu'ils avaient faites en arrivant. Le deuxième exercice devrait confirmer cette situation.

Pour les encourager et parce qu'il a considéré que la première raison d'être de cette affaire c'était un service apporté à la population, le Conseil Municipal a fixé le montant du loyer du commerce à un niveau très raisonnable (320 € HT par mois).

INAUGURATION

Le 23 février 2013 après midi, malgré un froid très vif, la population avait répondu en nombre à l'invitation du Conseil Municipal pour l'inauguration de cette réalisation.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités : Anne-Marie ESCOFFIER Ministre déléguée à la Décentralisation et Conseiller Général de Rignac, Cécile POZZO di BORGIO Préfet de l'Aveyron, Marie-Lou MARCEL Députée de l'Aveyron et vice-présidente du Conseil Régional, Stéphane MAZARS Sénateur de l'Aveyron, Manuel CANTOS Président de la CCI, les maires du canton, les représentants des Services (gendarmerie, pompiers, trésor,...), l'architecte et les artisans.

Par leur présence et leurs interventions, les personnalités ont témoigné de l'importance des services de proximité et salué la confiance en l'avenir qu'a montré le Conseil Municipal pour assurer au village dynamisme et développement.



● INAUGURATION DE LA FONTAINE DE FABREGUES

Dans le bulletin ESCANDO'INFO n°4, nous vous informions de la restauration de la fontaine de Fabrègues. Celle-ci est maintenant terminée et ce grâce aux efforts, au savoir faire et au travail minutieux conjugués d'un groupe d'adolescents de l'IME de Cransac pour le débroussaillage et la remise à jour du pavage et de l'employé communal pour la remise en eau de la fontaine et des deux abreuvoirs.



C'est avec un grand intérêt que les jeunes de l'IME et leurs moniteurs ont découvert le résultat final de leur projet lors de l'inauguration.

Après celles de la Capelle del Vern et de la Roumec c'est la 3^{ème} fontaine qui a été restaurée par la commune ces dix dernières années.



● ÉGLISE DE LA CAPELLE DEL VERN

L'église de La Capelle del Vern est désormais raccordée au réseau public de distribution d'électricité et dispose de son propre compteur électrique.

Ce raccordement qui était devenu nécessaire pour des raisons de sécurité a nécessité une extension du réseau de distribution publique d'électricité pour un montant de 2041 € HT financé par le SIEDA (Syndicat intercommunal d'énergies du département de l'Aveyron) et par une participation de la commune de 520 €. L'ouverture, la fermeture des tranchées, la fourniture et la pose de la gaine ainsi que la reprise des revêtements ont été pris en charge par la commune.

Le raccordement électrique de l'église par ERDF a été intégralement financé par la commune à hauteur de 885 € HT ainsi que le contrôle par le cabinet SOCOTEC pour un montant de 220 € HT et le branchement après compteur qui a été réalisé par l'entreprise DUTRIAUX pour un montant de 230 € HT.

Le coût total de ce raccordement pour la Commune est de 1 855 € HT ; le fonctionnement sera à la charge de la Paroisse.

Suite à la restauration de la statue en bois doré « La Vierge à l'Enfant », inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, une vitre de protection a été posée ; son coût est de 365 € HT ; un cadre a été posé autour du tableau de St Bonaventure également inscrit pour un montant de 580 € HT.

En 2012 une sculpture originale d'un Christ en croix réalisée par José BALLESTER sculpteur à Villefranche de Rouergue a été installée sur la poutre traversant la nef. Le coût total de cette opération, y compris le contrôle préalable nécessaire pour des raisons de sécurité et de responsabilité de la Commune réalisé par le cabinet SOCOTEC, est de 5 200 € HT financé par la Commune avec le concours de dons, de la Paroisse et des 2 clochers. Le résultat final de ce crucifix n'étant pas à la hauteur des espérances, le prêtre affectataire et le Conseil Municipal n'ont pas souhaité donner suite à une demande visant à compléter cette poutre par 2 statues de la Vierge et de St Jean.

● RÉFECTION D'UN GARAGE COMMUNAL

L'ancien garage du restaurant étant en très mauvais état au niveau de la toiture, des portails et de la façade Nord-Ouest, il a été décidé, afin d'écartier tout risque de danger, de le rénover. Seule la structure (poteaux et charpente) a été conservée. La toiture, les portails et l'ossature ont été refaits par Mr Thierry VERNHES et le bardage a été posé par l'employé communal. Le coût total de ces travaux s'élève à 11 534 € HT.

Ce bâtiment servira de dépôt-atelier à l'employé communal.



Avant ↗

↖ Après

● TRAVAUX DIVERS

• La sonorisation de la salle des fêtes a été changée pour un coût de 942 € HT. En effet, l'ancienne ne fonctionnait plus correctement et lors de manifestations ou locations, de nombreuses remarques nous étaient parvenues.

• Les radiateurs de la salle de réunion ont également été remplacés car ils étaient vétustes et dangereux et également, pour un meilleur confort sur le lieu de travail, l'éclairage du secrétariat a été remplacé, le tout pour un montant de 1 357 € HT.

Environnement - Urbanisme - Cadre de vie

● AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN EN PARKING/LOTISSEMENT ET EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Suite à l'acquisition par la Commune du terrain de Monsieur REDOULES en date du 16 Janvier 2012, le Conseil Municipal a souhaité aménager ce terrain en lotissement comprenant deux lots :

- un de 1 878 m²
- l'autre de 1 166 m²

Les terrains sont à la vente au prix de 15€/m².

Sur la partie inférieure un parking de 17 places a été aménagé à proximité du restaurant, de l'école et de la salle des fêtes.

Le montant des travaux exécutés par l'entreprise Rouquette à Aubin est de 29 057 € HT.

L'éclairage public du parking et de la voie de desserte du lotissement ainsi que le remplacement de quatre boules existantes et non-conformes le long de la route



de l'église a été effectué par l'entreprise CEGELEC pour 2 123 € HT. La subvention du SIEDA pour ces travaux est de 799 €.

Les plantations ont été réalisées par l'employé communal avec des plants fournis par la pépinière du Département.

● DÉCHETS MÉNAGERS : RAPPEL



Les dépôts des bouteilles en verre doivent se faire dans le container mis à votre disposition sur le parking de la mairie. Les matériaux divers (bois, pvc, métaux, etc., ...) quant à eux doivent être déposés à la déchetterie de la Communauté de Communes route de Rignac-Bournazel (horaires ci-dessous).

Comme tous les ans, des conseillers municipaux effectueront en mairie la distribution des sacs poubelles, noirs pour le « ménager » et jaunes pour le « tri sélectif » sur deux 1/2 journées :



Samedi 15 février de 10h00 à 12h00

Samedi 22 février de 14h00 à 16h00

Évidemment, au-delà de deux dates, la distribution par la secrétaire de mairie ne sera possible qu'en fonction de la disponibilité du stock. À vos agendas et reprenez bien ces dates !...

Horaires déchetterie

Heures d'hiver : du lundi au vendredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Heures d'été : du lundi au vendredi de 15h à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Contact : Route de Bournazel – 12390 RIGNAC - Tel 05 65 64 46 27

Projets En Cours De Réalisation

● DEVENIR DE L'EX-SALLE PAROISSIALE

Suite au décès du dernier prêtre résidant en 1985, la Commune avait repris possession du presbytère et s'était engagée à laisser cette salle à la disposition de la paroisse.

Aujourd'hui celle-ci n'étant plus utilisée, le prêtre affectataire a donné son accord pour la remettre à disposition de la Commune sous réserve qu'en cas de besoin une autre salle puisse être proposée.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité que cette salle pourrait être, après des travaux de rénovation et d'isolation, intégrée au logement contigu afin de l'agrandir. Il y sera aménagé une chambre et une salle de bain-wc. Les travaux seront réalisés dans le courant du 1^{er} trimestre 2014. Le montant du devis s'élève à 14 975 € HT.

Une salle communale (salle de réunion ou salle des fêtes) sera bien entendu mise à disposition en cas de besoin pour une rencontre ou une manifestation locale conforme aux attributions de la paroisse.

● AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Pour des raisons de sécurité il est apparu nécessaire de repenser l'aménagement de la place de l'église ; la croix, implantée au milieu de celle-ci et ayant subi de nombreux accrochages, est dégradée, gêne le stationnement des véhicules toujours plus nombreux et présente un danger. Elle sera déplacée contre le mur de l'église côté sud et le mur actuel d'enceinte de la place sera démoli ce qui permettra de mettre en valeur l'église et d'agrandir la place.

Le coût de cette opération hors goudronnage est de 12 000 € HT ; les travaux seront réalisés courant janvier.



● RÉNOVATION DU WC EXTÉRIEUR DE LA SALLE DES FÊTES

Le projet consiste en la réfection du WC public répondant aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Le devis des travaux est de 2 312€ HT.

Infos Diverses

● OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Afin de répondre au mieux aux demandes et aux besoins des administrés, une plage d'ouverture supplémentaire du secrétariat de mairie a été instaurée. En effet, la mairie est désormais ouverte, en plus des horaires habituels, **le 1^{er} samedi non férié de chaque mois de 10H00 à 12H00. Qu'on se le dise ...**

● OUVERTURE DES ÉGLISES AU PUBLIC

Depuis le mois de juin, en concertation et en accord avec le prêtre affectataire, les deux églises communales sont désormais ouvertes au public tous les jours de 9h à 19h du 15 juin au 15 septembre, en dehors de cette période elles sont ouvertes les dimanches et jours fériés, lors de la journée du patrimoine mais également à la demande.

Ces ouvertures permettent donc de faire découvrir et de mettre en valeur auprès du public ces deux éléments majeurs de notre patrimoine communal compte tenu que ces douze dernières années de gros investissements ont été réalisés par la commune, la paroisse et l'association des deux clochers pour leur restauration totale et reconnue comme réussie.

Des petits panneaux donnant quelques indications seront installés près de chaque élément intéressant.

● BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque « Espace Livres » est ouverte tous les jours aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

● SITE INTERNET

Vous savez tous que depuis janvier 2013, notre commune a son propre site internet. La commission communication a travaillé l'année dernière pour que sa mise en place puisse se faire au 1er janvier 2013 en étroite collaboration avec le SMICA.

Nous avons souhaité un site assez simple d'accès avec les couleurs du logo de notre commune ; ceux qui l'ont déjà parcouru ont pu constater qu'il est assez convivial. Vous y retrouvez différents thèmes, déclinés en différents onglets : Accueil, Découvrir, Vie municipale, Vos démarches, Vie quotidienne, Actualité et Agenda. À l'intérieur de ces onglets, vous trouvez des sous rubriques telles que par exemple dans Vie Quotidienne : la Bibliothèque, les associations, les professionnels ... Mais le mieux, c'est encore d'aller s'y balader, et de nous faire remonter toutes suggestions ou remarques si vous voyez qu'il manque, par exemple, des informations.



● RECENSEMENT POPULATION 2012

Le recensement de la population a eu lieu sur notre commune du 19 Janvier au 18 Février 2012. Il a été effectué par Mme LOPEZ Christiane et nous vous remercions de l'accueil que vous lui avez réservé. Les résultats de ce recensement sont de : 219 habitants, 94 résidences principales, 25 résidences secondaires et 19 logements vacants.

Nous ne pouvons que nous réjouir de constater une augmentation de la population de 6,8 % depuis le dernier recensement de 2007 (205 habitants) et, pour la première fois depuis de très nombreuses années, l'arrêt de la baisse de la population.

● ÉLECTIONS MUNICIPALES - 23 ET 30 MARS 2014

Vous êtes électeur dans une commune de moins de 1 000 habitants, voici ce qui va changer pour les prochaines élections :

Les candidatures peuvent être isolées ou groupées sur une ou plusieurs listes. Elles seront affichées dans le bureau de vote, ainsi que le nombre de conseillers à élire.

Le scrutin (plurinominal majoritaire) **ne change pas**. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat, et non par liste. **Pas de parité homme/femme imposée**.

Vous pouvez toujours « panacher » les listes, rayer le nom d'un candidat, mais si vous ajoutez le nom d'une personne qui n'est pas officiellement candidate, cette voix n'est pas comptabilisée (en effet, tout candidat doit désormais déclarer sa candidature en Préfecture).

Au second tour, seuls des candidats présents au 1^{er} tour peuvent se présenter, sauf si le nombre des candidats du 1^{er} tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Votre bulletin de vote sera pris en compte, quel que soit le nombre de candidats. Mais **les noms des personnes qui ne sont pas candidates (déclarées) et ceux des candidats surnuméraires** (c'est à dire qui figurent en fin de liste, au-delà du nombre de sièges à pourvoir) **ne seront pas décomptés**.

Les conseillers municipaux qui seront élus désigneront, comme par le passé, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue (aux 2 premiers tours) et à la majorité

relative (au 3^e tour éventuel), le maire et les adjoints.

Les membres du conseil municipal seront classés dans l'ordre du « tableau » officiel : le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux. Les adjoints prendront rang selon l'ordre de leur élection. Les conseillers municipaux prennent rang par ancienneté de leur élection depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal. Si les conseillers sont élus le même jour, l'ordre est déterminé par le plus grand nombre de suffrages obtenus et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Ce « tableau du conseil municipal » fixe l'ordre de désignation des conseillers communautaires (représentants de la commune à la communauté de communes).

IMPORTANT :

- **Pour voter il vous faudra impérativement présenter une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport ou permis de conduire)
- **Les candidatures sont désormais obligatoires en Préfecture au moins 3 semaines avant le 1^{er} tour**
- **Tout vote pour une personne non candidate ne sera pas pris en compte.**

● MÉMOIRE

Cette année la commune s'est dotée d'un nouveau drapeau en remplacement d'un très ancien abîmé par le temps et dans un état indigne de ce que symbolise un drapeau.

Le drapeau tricolore adopté par l'Assemblée Constituante le 24 octobre 1790 est le symbole majeur de notre République et de l'unité de la Nation.

Ce nouvel étendard frappé en lettres d'or du nom de notre commune se veut être, comme le monument aux morts érigé en 1985 à la mémoire des morts de toute la commune, le symbole de l'unité communale.



Les anciens combattants de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc seront les dépositaires de ce drapeau. Il sera présenté au nom de la commune lors de toutes cérémonies qui le justifieront et en particulier à l'occasion des commémorations de tous les conflits, ce qui ajoutera encore davantage de gravité et de solennité à ces instants de recueillement qui permettent d'avancer dans le nécessaire travail de mémoire notamment en direction de la jeunesse.





AGENDA 2014

1 FÉVRIER	Quine organisé par l'Association des Parents d'élèves à la salle des fêtes de Goutrens
15 FÉVRIER	Concours de tartes aux pommes organisé par l'Association Les Escandophiles
1 MARS	Soirée ZUMBA organisée par l'Association des Parents d'élèves à Goutrens
9 MARS	Quine organisé par l'Amicale des Aînés
14 MARS	Assemblée Générale de l'Amicale des Aînés
15 MARS	Atelier pour les enfants organisé par l'Association Les Escandophiles
29 MARS	Gratounade organisée par le Comité des fêtes
10 AVRIL	Thé dansant organisé par l'Amicale des Aînés
18 AVRIL	Concours de belote de l'Association des Parents d'élèves à la salle des fêtes d'Escandolières
AVRIL	Carnaval des écoles à Escandolières
10 MAI	Voyage de l'Amicale des Aînés
30 MAI	Concours de belote de l'Association des Parents d'Elèves à la salle des fêtes de Goutrens
JUIN	Atelier culinaire plantes aromatiques organisé par l'Association Les Escandophiles
15 JUIN	Kermesse des écoles organisée par l'Association des Parents d'élèves à Goutrens
14 JUILLET	Repas Champêtre à La Capelle del Vern organisé par l'Association des 2 Clochers
17 AOÛT	Vide grenier organisé par l'Amicale des Aînés
12 SEPTEMBRE	Concours de belote de l'Association des Parents d'élèves à la salle des fêtes de Goutrens
20 SEPTEMBRE	Animation organisée par l'Amicale des Aînés
10/11/12 OCTOBRE	Fête votive organisée par le Comité des fêtes
17 OCTOBRE	Concours de belote de l'Association des Parents d'élèves à la salle des fêtes d'Escandolières
21 OCTOBRE	Grillée de châtaignes de l'Amicale des Aînés
25 OCTOBRE	Quine organisé par la société de chasse
11 NOVEMBRE	Animation organisée par l'Association des 2 Clochers
15 NOVEMBRE	Repas de fin d'année de l'Amicale des Aînés
5 DÉCEMBRE	Quine organisé par les mairies et des associations des communes d'Escandolières et Bournazel au profit du téléthon



ÉTAT CIVIL 2012-2013

* ILS SONT NÉS :

- Maël MAYANOBE, le 13 avril 2012
- Louise MARTY, le 11 septembre 2012
- Nathan SEGUY, le 29 septembre 2013

* ILS SE SONT UNIS :

- Elodie DALMON et Nicolas SEGUY, le 30 juin 2012

* ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- Fernand DELOUVRIER, le 30 janvier 2012
- Joseph NOYE, le 13 avril 2012
- Madeleine DELSOL veuve BARRIAC, le 08 octobre 2012
- Raymond GINOLIN, le 11 novembre 2012
- Gérard VEYRON, le 20 avril 2013
- Juliette LORCIN veuve CABANTOUS, le 06 juillet 2013